



CC Entre Dessoubre et Barbeche (Siren : 242504470)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Belleherbe
Arrondissement	Montbéliard
Département	Doubs
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	08/10/2002
Date d'effet	08/10/2002

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Charles SCHELLE

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	1, Allée des Sapins
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	25380 Belleherbe
Téléphone	03 81 44 33 98
Fax	
Courriel	cc.dessoubre.barbeche@wanadoo.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	2 375
Densité moyenne	22,83

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 14

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
25	Battenans-Varin (212500466)	78
25	Belleherbe (212500516)	605
25	Bretonvillers (212500953)	255
25	Chamesey (212501134)	120
25	Charmoille (212501258)	333
25	Cour-Saint-Maurice (212501738)	174
25	La Grange (212502900)	91
25	Longeville-lès-Russey (212503445)	45
25	Péseux (212504492)	106
25	Provenchère (212504716)	138
25	Rosières-sur-Barbèche (212505036)	107
25	Rosureux (212505044)	81
25	Vaucluse (212505887)	142
25	Vauclusotte (212505895)	100

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 21

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Electricité, Gaz
Environnement et cadre de vie
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>traitement des ordures ménagères et déchets assimilés, dont les politiques de tri sélectif et de déchetteries (2002),</i>
- Autres actions environnementales <i>Actions en faveur de l'amélioration, la protection et la sensibilisation à l'environnement. Sont reconnues d'intérêt communautaire : - La mise en œuvre des orientations de la charte pour un développement durable de la vallée du Dessoubre et ses affluents sur les espaces naturels. - Les études et travaux portant sur l'aménagement et la gestion des vallées du Dessoubre et de ses affluents. - La mise en œuvre et l'animation du document d'objectif Natura 2000 des vallées du Dessoubre et de la Reverotte, et des sites associés (Cerneux-Gourinots). La Communauté de communes est autorisée à adhérer à toute structure ayant pour objectif la mise en œuvre de ces compétences. L'étude et la réalisation d'une plate-forme de stockage et d'un site de fabrication de plaquettes forestières comprenant la valorisation de la ressource bois, par, notamment, la vente de plaquettes forestières. Les actions de sensibilisation à l'environnement. La communauté de communes est autorisée à exercer par voie de délégation le droit de préemption du Département sur les espaces naturels sensibles.</i>

Sanitaires et social
- Action sociale <i>Action sociale d'intérêt communautaire : - Est reconnue d'intérêt communautaire la mise en place et la gestion d'un relais d'assistantes maternelles. - Est reconnue d'intérêt communautaire la création d'une structure de petite enfance de type multi-accueil</i>
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>toutes les futures zones d'activité économique où la TPZ sera instituée</i>
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...) <i>: animation et promotion économique du territoire ; actions de développement économique portant sur l'étude, la réalisation et la gestion d'équipements immobiliers nécessaires au maintien ou au développement d'activités économiques (immobilier d'entreprises sous forme de location ou vente de terrains ou de bâtiments) - Etude de faisabilité de projet de méthanisation sur le territoire de la communauté de communes Entre Dessoubre et Barbèche</i>
Développement et aménagement social et culturel
- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs <i>- Gestion des équipements sportifs et socioculturels d'intérêt communautaire. Sont reconnus d'intérêt communautaire, la construction, l'entretien et le fonctionnement des équipements culturels et sportifs qui, par l'origine géographique des usagers, ou l'absence d'équipements communaux sur le territoire, ou la reconnaissance qualitative de leurs activités au regard de la politique culturelle et sportive de la communauté de communes, méritent d'être pris en charge par l'EPCI. [cinéma de charmoille]</i>
- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs <i>- Gestion des équipements sportifs et socioculturels d'intérêt communautaire. Sont reconnus d'intérêt communautaire, la construction, l'entretien et le fonctionnement des équipements culturels et sportifs qui, par l'origine géographique des usagers, ou l'absence d'équipements communaux sur le territoire, ou la reconnaissance qualitative de leurs activités au regard de la politique culturelle et sportive de la communauté de communes, méritent d'être pris en charge par l'EPCI. [cinéma de charmoille]</i>
- Etablissements scolaires <i>- Mise en place d'un réseau pédagogique intercommunal. - Bâtiments scolaires (charges immobilières telles que constructions, réparations, entretien, chauffage, éclairage)</i>
- Activités culturelles ou socioculturelles <i>: toutes actions qui, de par l'origine géographique des usagers, ou l'absence d'équipements communaux sur le territoire ou la reconnaissance qualitative de leurs activités au regard de la politique culturelle et sportive de la cc méritent d'être pris en charge par l'EPCI.</i>
- Activités sportives <i>: toutes actions qui, de par l'origine géographique des usagers, ou l'absence d'équipements communaux sur le territoire ou la reconnaissance qualitative de leurs activités au regard de la politique culturelle et sportive de la cc méritent d'être pris en charge par l'EPCI.</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) <i>o Schéma de cohérence territoriale (SCOT) (2002), La communauté de communes est autorisée à adhérer à toute structure compétente en la matière</i>
- Plans locaux d'urbanisme <i>: coordination des cartes communales ou PLU</i>
- Constitution de réserves foncières <i>, création de ZAD, et exercice du droit de préemption</i>

<b>Voirie</b>
- Création, aménagement, entretien de la voirie - <i>Entretien des bords de routes et voies communales sur la base d'un programme d'actions élaboré annuellement par la cc.</i>
<b>Développement touristique</b>
- Tourisme : <i>sont reconnus d'IC la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements à vocation touristique qui , de par l'origine géographique des usagers, ou l'absence d'équipements communaux sur le territoire, ou la reconnaissance qualitative de leurs activités au regard de la politique touristique de la cc, méritent d'être prises en charge par la cc. - actions de promotion et de communication touristiques.</i>
<b>Logement et habitat</b>
- Politique du logement non social - <i>Construction et gestion de la gendarmerie de Belleherbe</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) - <i>OPAH et participation à la valorisation du patrimoine ancien des villages dans le cadre de cette OPAH (ravalement)</i>
<b>Autres</b>
- Préfiguration et fonctionnement des Pays <i>o Suivi, adhésion et accompagnement de la démarche de pays ; politiques contractuelles d'aménagement initiées par l'Etat, la Région et le Département ; Pays Horloger (2002).</i>
- NTIC (Internet, câble...) <i>Actions de promotion et de communication, études et réalisation de travaux liées au développement des nouvelles technologies de communication et réseau de télécommunication haut débit. - Très haut débit : établissement, par réalisation, ou par acquisition ou location, d'infrastructures et réseaux de communications électroniques très haut débit (THD) ; - réalisation d'opérations de montée en débit dans une perspective de couverture THD à terme ; - gestion et exploitation de ces infrastructures et de ces réseaux ; - organisation et mise en oeuvre de tous les moyens permettant d'assurer, dans les conditions prévues par la loi, le développement et la promotion des services de communications électroniques correspondant à ces infrastructures et réseaux ; - l'activité « d'opérateur d'opérateurs » en mettant à la disposition des opérateurs de services la capacité et/ou les infrastructures et équipements nécessaires à leur activité ; - offre de services de communications électroniques aux opérateurs de réseaux indépendants ; - toute réalisation d'études intéressant l'un ou l'autre des points ci-dessus. La communauté de communes est autorisée à adhérer au syndicat mixte "Doubs Très Haut Débit".</i>

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
25	PETR du pays horloger (200049450)		47 509
25	syndicat mixte d'aménagement du Dessoubre et de valorisation du bassin versant (200029502)	SM fermé	48 167
25	SYNDICAT MIXTE POUR LA PREVENTION ET LA VALORISATION DES DECHETS DU HAUT DOUBS (252500533)	SM fermé	130 461
25	syndicat mixte "Doubs très haut débit" (200037729)	SM ouvert	149 660
25	Syndicat Mixte d'énergies du Doubs -SYDED (252508288)	SM fermé	539 045

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)